



PRÉFET DE LA HAUTE- GARONNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



PRÉFET DU GERS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ORDONNÉE PAR ARRÊTÉ INTERPRÉFECTORAL DU 21 JUIN 2024
POUR LA RÉVISION DU PLAN DE SERVITUDES AERONAUTIQUES DE L' AÉRODROME
TOULOUSE-FRANCAZAL SUR LES DÉPARTEMENTS DE LA HAUTE-GARONNE ET DU GERS

1. Objet de l'enquête :

La Direction de la Sécurité de l'aviation civile Sud, conduit un projet de révision du plan de servitudes aéronautiques de dégagement au bénéfice de l'aérodrome de Toulouse Francazal sur 37 communes situées dans le département de la Haute-Garonne et une dans le département du Gers (Pujaudran).

Monsieur Michel BLANC, directeur de recherche INRA honoraire, a été désigné commissaire enquêteur titulaire par le tribunal administratif de Toulouse le 23 avril 2024.

Monsieur Jean-Yves WIBAUX, retraité, a été désigné commissaire enquêteur suppléant par cette même décision.

2. Consultation du dossier d'enquête :

L'enquête se déroulera sur les communes de Auzeville-Tolosane, Belberaud, Brax, Castanet-Tolosan, Colomiers, Corronsac, Cugnaux, Deyme, Donneville, Escalquens, Fonsorbes, Frouzins, Goyrans, la Salvetat-Saint-Gilles, Lacroix-Falgarde, Lasserre-Pradère, Léguevin, Mérenvielle, Mervilla, Montbrun-Lauragais, Péchabou, Pechbusque, Pinsaguel, Pins-Justaret, Plaisance-du-Touch, Pompertuzat, Portet-sur-Garonne, Rebigue, Roques, Roquettes, Saubens, Seysses, Toulouse, Tournefeuille, Vieille-Toulouse, Vigoulet-Auzil, Villeneuve-Tolosane sur le département de la Haute-Garonne et la commune de Pujaudran dans le département du Gers du 16 septembre 2024 à 00h00 au 4 octobre 2024 à 17h00.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier d'enquête, sur support papier, aux jours et heures habituels d'ouverture au public des lieux suivants :

- Au siège de l'enquête, la mairie de Cugnaux, située au 5 place de l'église, 31270 Cugnaux ;
- à la mairie de Auzeville-Tolosane, 8 allée de la Durante, 31320 Auzeville-Tolosane ;
- à la mairie de Belberaud, 3 rue de la mairie, 31450 Belberaud ;
- à la mairie de Brax, 9 rue de la mairie, 31490 Brax ;
- à la mairie de Castanet-Tolosan, 29 avenue de Toulouse, 31325 Castanet-Tolosan ;
- à la mairie de Colomiers, Hôtel de ville, 1 place Alex Raymond, BP 30 330, 31776 Colomiers ;

- à la mairie de Corronsac, 21 chemin de Sémair, 31450 Corronsac ;
- à la mairie de Deyme, 11 rue de Pompertuzat, 31450 Deyme ;
- à la mairie de Donneville, Place du Languedoc, 31450 Donneville ;
- à la mairie d'Escalquens, Place François Mitterand, 31750 Escalquens ;
- à la mairie de Fonsorbes, rue du 11 novembre 1918, BP 70028, 31470 Fonsorbes ;
- à la mairie de Frouzins, 1 place de l'hôtel de ville, 31270 Frouzins ;
- à la mairie de Goyrans, 185 chemin des crêtes, 31120 Goyrans ;
- à la mairie de La Salvetat-Saint-Gilles, place du 19 mars 1962, BP 30001 31880 la Salvetat-Saint-Gilles ;
- à la mairie de Lacroix-Falgalde, avenue des Pyrénées, 31120 Lacroix-Falgarde ;
- à la mairie de Lasserre-Pradère, 1 place de la mairie, 31530 Lasserre-Pradère ;
- à la mairie de Léguevin, 52 avenue de Gascogne, 31490 Léguevin ;
- à la mairie de Mérenvielle, 1 place de la mairie, 31150 Mérenvielle ;
- à la mairie de Mervilla, 7 chemin de l'Église, 31320 Mervilla ;
- à la mairie de Montbrun-Lauragais, place René Hébrard, 31450 Montbrun-Lauragais ;
- à la mairie de Péchabou, 6 rue du Fort, 31320 Péchabou ;
- à la mairie de Pechbusque, 18 place de la mairie, 31320 Pechbusque ;
- à la mairie de Pins-Justaret, place du château, 31860 Pins-Justaret ;
- à la mairie de Pinsaguel, rue du Ruisseau, 31120 Pinsaguel ;
- à la mairie de Plaisance-du-Touch, rue maubec, 31830 Plaisance du Touch ;
- à la mairie de Pompertuzat, 51 rue Jane Dieulafoy 31450 Pompertuzat ;
- à la mairie de Portet-sur-Garonne, 1 rue de l'hôtel de ville, 31121 Portet-sur-Garonne ;
- à la mairie de Rebigue, route de la place, 31320 Rebigue ;
- à la mairie de Roques, place Jean-Jaurès, 31120 Roques ;
- à la mairie de Roquettes, 6 rue Clément-Ader, 31120 Roquettes ;
- à la mairie de Saubens, 1 place Géraud-Lavergne, 31600 Saubens ;
- à la mairie de Seysses, 10 place de la Libération, 31600 Seysses ;
- à la mairie de Toulouse, Place du Capitole, 31000 Toulouse ;

- à la mairie de quartier Saint-Simon, 1 place de l'Église, 31100 Toulouse ;
- à la mairie de Tournefeuille, place de la mairie, 31170 Tournefeuille ;
- à la mairie de Vieille-Toulouse, 12 rue du village, 31320 Vieille-Toulouse ;
- à la mairie de Vigoulet-Auzil, Place André Marty, 31320 Vigoulet-Auzil ;
- à la mairie de Villeneuve-Tolosane, 4 rue de l'Hôtel de Ville ,31270 Villeneuve-Tolosane ;
- à la mairie de Pujaudran, 247 avenue Victor Capoul, 32600 Pujaudran Gers ;

Ce dossier est également accessible à partir du site internet des services de l'État en Haute-Garonne : <https://www.haute-garonne.gouv.fr/enquetesencours>

En consultant l'article : Révision du plan de servitudes aéronautiques de l'aérodrome Toulouse Francazal

Et sur le site de la préfecture du Gers :

<https://www.gers.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/AOEP-Avis-d-ouverture-d-enquetes-publiques/Enquetes-en-cours>

En consultant l'article : Révision du plan de servitudes aéronautiques au bénéfice de l'aérodrome Toulouse-Francazal

3. Présentation des observations :

Le public pourra présenter ses observations et propositions pendant la durée de l'enquête :

- **Sur les registres papiers** déposés dans les mairies susvisées
- **Par courrier électronique**, à l'adresse de messagerie suivante : dsacsud-ep-servitudes@aviation-civile.gouv.fr

Les courriers, les courriels et les contributions formulées sur les registres d'enquête sur les lieux d'enquête autres que la mairie de Cugnaux seront annexés, au fur et à mesure, au registre papier du siège de l'enquête et seront en parallèle ajoutés sur le site internet des services de l'État en Haute-Garonne, pour une parfaite information du public.

- **S'adresser par courrier postal au commissaire enquêteur**, au siège de l'enquête en mairie de Cugnaux (adresse indiquée au point 2 ci-dessus), en inscrivant sur l'enveloppe « Enquête publique pour la révision du plan de servitudes aéronautiques pour l'aérodrome de Toulouse Francazal sur les deux départements de la Haute-Garonne et du Gers/ » À l'attention de Monsieur Michel BLANC, commissaire enquêteur ».

- **Rencontrer le commissaire enquêteur** lors de ses six permanences

- 1 - Lundi 16 septembre de 14h à 17h en mairie de quartier annexe Saint-Simon
- 2 - Mercredi 18 septembre de 14h30 à 17h30 en mairie de Tournefeuille
- 3 - Samedi 21 septembre de 9h à 12h en mairie de Cugnaux
- 4 - Mercredi 25 septembre de 14h30 à 17h30 en mairie de Plaisance du Touch
- 5 - Vendredi 27 septembre de 14h30 à 17h 30 en mairie de Portet-sur-Garonne
- 6 - Vendredi 4 octobre de 9h30 à 12h30 en mairie de Villeneuve-Tolosane

4. Suites de l'enquête :

Une copie du rapport et des conclusions de l'enquête restera déposée à la préfecture de la Haute-Garonne, à la préfecture du Gers et dans les mairies des communes de Auzeville-Tolosane, Belberaud, Brax, Castanet-Tolosan, Colomiers, Corronsac, Cugnaux, Deyme, Donneville, Escalquens, Fonsorbes, Frouzins, Goyrans, la Salvetat-Saint-Gilles, Lacroix-Falgarde, Lasserre-Pradère, Léguevin, Mérenvielle, Mervilla, Montbrun-Lauragais, Péchabou, Pechbusque, Pinsaguel, Pins-Justaret, Plaisance-du-Touch, Pompertuzat, Portet-sur-Garonne, Rebigue, Roques, Roquettes, Saubens, Seysses, Toulouse, Tournefeuille, Vieille-Toulouse, Vigoulet-Auzil, Villeneuve-Tolosane sur le département de la Haute-Garonne et la commune de Pujaudran dans le département du Gers où ils seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Ces documents seront également consultables sur le site internet des services de l'État en Haute-Garonne, à l'adresse suivante : <https://www.haute-garonne.gouv.fr/enquetesachevees>

En consultant l'article : Révision du plan de servitudes aéronautiques de l'aérodrome Toulouse Francazal

Ainsi que sur le site de la préfecture du Gers :

<https://www.gers.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Operations-d-amenagement-Declaration-d-Utilite-Publique-cessibilite-autres/Rapport-et-conclusions-des-commissaires-enqueteurs>

En consultant l'article : Révision du plan de servitudes aéronautiques au bénéfice de l'aérodrome Toulouse-Francazal

Conformément à l'article R 6351-7 du code des transports, le plan de servitudes aéronautiques de dégagement établi pour un aérodrome d'intérêt national ou international prévu par l'article L. 6311-1 est approuvé et rendu exécutoire par décret en Conseil d'État, à moins que les conclusions du rapport d'enquête et les avis des collectivités publiques intéressées ne soient favorables, auquel cas il est statué par arrêté du ministre chargé de l'aviation civile, conjointement avec le ministre de la défense pour les aérodromes dont le ministère de la défense est affectataire principal.